

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

DU 12 NOVEMBRE 2018

VOLUME 12

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY,
Me ÉRIC FRASER,
Me JOËLLE CARDINAL
Avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
Avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
Avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
Avocats de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
Avocat de Blackburne Hosting Solutions inc.
(BITFARMS);

Me FRÉDÉRIC SYLVESTRE
Avocat de la Corporation d'énergie thermique
agricole du Canada (CETAC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de la Première Nation crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me ALEXANDRE GAUTHIER
Avocat de FLOXIS inc. (FLOXIS);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
Avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me PHILIPPE LAROCHELLE et
Me ALAIN-GUY SIPOWO
Avocats de SEN'TI;

Me HÉLÈNE SICARD
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY
Avocate de la Ville de Baie-Comeau;

Me SÉBASTIEN RICHEMONT
Avocat de Vogogo inc.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PLAIDOIRIE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	5
PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD	37
PLAIDOIRIE DE Me DOMINIQUE NEUMAN	57
PLAIDOIRIE PAR Me PHILIPPE LAROCHELLE	128
PLAIDOIRIE PAR Me MICHEL GAUTHIER	147
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	175
ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE	235
PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN	237

1 présumée n'avoir d'effet que pour
2 l'avenir.

3 On vous a cité également la décision D-
4 2017-102, qui était le dossier de révision d'HQT et
5 HQP dans le contexte de la politique d'ajout, où,
6 encore une fois, on est revenu sur les principes de
7 droits acquis. Et qu'on indiquait qu'on ne peut pas
8 faire, de façon rétrospective, une modification
9 [...] mais dans les limites fixées par
10 la jurisprudence, et donc, en
11 respectant les droits acquis qui
12 peuvent être invoqués, le cas échéant,
13 en particulier lorsqu'il s'agit
14 d'effectuer... pardon, d'affecter des
15 droits substantiels au sens de l'arrêt
16 Dineley.

17 Il y a plusieurs intervenants dans le
18 dossier, que ça soit des clients du Distributeur,
19 ou encore des clients des réseaux municipaux, qui
20 sont venus vous dire que certaines des modalités
21 qui étaient proposées affectaient leurs droits. Et
22 je fais référence, notamment, à Bitfarms, à Ville
23 de Baie-Comeau, à CETAC, Vogogo. Et il va falloir
24 revenir à ces notions-là dans le contexte de
25 l'étape 3.